

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,  
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 220920-18-FIN-**

**EXTENSION DU VERSEMENT MOBILITÉ À L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN**

M. SARASOLA rappelle que conformément à la délibération en date du 15 juin 2021 relative à la mise en place de la compétence mobilité, le Conseil Communautaire a décidé de différer l'application du versement mobilité aux autres communes qu'Oloron Sainte-Marie pour 18 mois, étant bien sûr précisé qu'il serait amené à statuer pour la suite en fonction de l'avancée du dossier.

En début d'année 2022, le Centre d'Études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a été missionné pour nous accompagner dans l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) qui se déroule en 3 phases.

La phase de diagnostic (phase 1) s'est écoulée sur le second trimestre selon quatre axes de travail :

- Des observations de terrain, mesure et comptage de trafic,
- Des entretiens bilatéraux avec une trentaine d'acteurs du territoire (élus, techniciens, employeurs, associations...),
- 7 ateliers de territoires,
- Une enquête publique (format numérique et papier).

La synthèse a été rendue à l'occasion du Bureau du 7 juillet dernier.

La définition des orientations prioritaires (phase 2) a débuté fin juillet. Ce travail sera présenté au Comité des Partenaires à la fin du mois de septembre.

Règlementairement, pour toute modification du taux de versement mobilité ou d'extension de son périmètre de versement, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) se doit d'en informer l'URSSAF et les autres services de recouvrement selon le calendrier suivant :

- avant le 1<sup>er</sup> novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier,
- avant le 1<sup>er</sup> mai pour une application au 1<sup>er</sup> juillet.

Au vu de l'avancée du dossier, des réflexions restent encore à mener, dans les prochains mois, avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, et en restant dans la logique d'adopter un plan d'actions pertinent et pragmatique qui corresponde aux besoins identifiés, il semble prématuré d'étendre le versement mobilité aux communes autres au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par conséquent, il est proposé de prolonger le délai de 6 mois à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de différer l'extension du versement mobilité aux autres communes qu'Oloron Sainte-Marie pour une durée supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé JL*

Jean LABORDE

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY